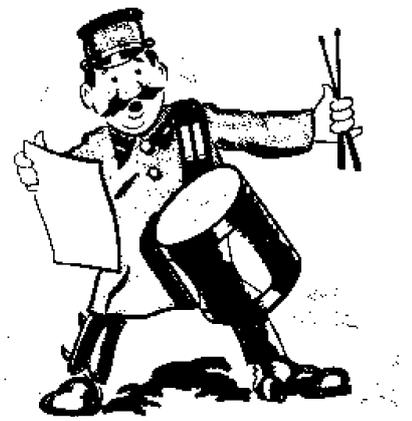


Lou Tambourinaire



Bulletin Municipal
N° 199 – FÉVRIER 2023



Ah le mois de février

Les vacances à la neige, la st valentin, la chandeleur, ...

Sommaire

LE MOT DU MAIRE	3 à 5
CONSEIL MUNICIPAL	6 à 13
INFORMATIONS PRATIQUES MAIRIE	13
NOS HABITANTS	14
INFORMATIONS IMPORTANTE	14 et 15
AGENDA 30	16 et 17
INFORMATIONS DIVERSES	19 à 23
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	24 à 26
LA VIE ASSOCIATIVE	26
CALENDRIER	27 à 31
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	32 à 34
PERMANENCES DES ORGANISMES	35
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i>	36
<i>Mémento des numéros utiles et messes</i>	37
BULLETIN RÉPONSE	39

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Laure BOURDÉ, Michelle PENNEC-PEYRIE, Amélie MAILLET.

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus



PanneauPocket

Suivez l'actualité et les alertes de **Faux** avec l'application gratuite PanneauPocket ou sur ordinateur app.panneaupocket.fr

Disponible gratuitement sur   

© PanneauPocket

The image shows a smartphone displaying a notification for 'FEUX DE FORÊT - Risque sévère' from the town of Faux. The notification text reads: 'Au vu de la sécheresse actuelle, le Préfet de la Dordogne a placé le département en RISQUE SEVÈRE feux de forêt. A ce titre, plusieurs mesures ont été prises, que vous trouverez sur le communiqué ci-dessous.'

LE MOT DU MAIRE

Discours des Vœux, le 8 janvier :

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Je vous souhaite à tous la bienvenue à cette cérémonie des vœux et je vous remercie de votre présence. Ce moment est toujours, pour le conseil municipal, mes adjoints et moi-même, l'occasion de pouvoir échanger librement avec vous. Privés depuis deux ans de ce rendez-vous à cause de l'épidémie de COVID, notre joie est donc importante de vous retrouver !

C'est, en effet, une période qui s'achève. Et il nous vient l'envie de nous retourner, avant de poursuivre notre route, pour voir le chemin accompli.

La toile de fond qui a fait le contexte de cette année a encore une fois été très particulière. La guerre a surgi sur le territoire européen, avec ses atrocités pour le peuple ukrainien, et avec ses conséquences économiques pour le monde entier. La montée de l'inflation, et l'évolution du prix de l'énergie est pour chacun de nous l'une de ces épreuves.

Par ailleurs, la France, et notre commune en particulier, a subi de plein fouet les conséquences du réchauffement climatique. La sécheresse en est la manifestation la plus évidente et la plus violente.

L'année nous a tout de même apporté de nombreux sujets de satisfaction. Ainsi, elle a permis à plusieurs de nos projets, de voir le jour.

Nous avons souhaité continuer la démarche qui nous guide, et dans laquelle s'inscrivent nos projets avec une symbolique forte « Faux vivre et construire ensemble ».

Je reprendrai une nouvelle fois une citation d'Antoine de Saint Exupéry :
« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible ».

C'est un lieu de vie favorable que nous voulons conforter, pour l'ensemble des habitants, et ceux qui nous rejoignent. La progression est toujours positive, depuis plus de 10 ans, avec pour 2022 plus de 45 nouveaux habitants qui se sont fait connaître, à qui nous souhaitons la bienvenue. Cette progression démontre l'attractivité de notre commune, et valide le travail de l'équipe municipale.

À cet effet, la commune après un gros travail du comité de pilotage, composé d'habitants et d'élus, vient à nouveau d'être labellisé « Notre village terre d'avenir », avec la mise en place d'un agenda 30, après l'agenda 21. Plan stratégique d'actions, qui traite des enjeux locaux et prioritaires du développement durable à l'échelle de notre commune, et structure notre démarche et notre programme d'actions.

La remise du label à laquelle vous serez conviés, aura lieu au printemps.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions, avec une progression également du nombre d'élèves. Les échanges enseignants, élus et parents d'élèves sont très positifs.

2022 c'est 14 réunions de conseil municipal, auxquelles s'ajoutent le travail des commissions.

Permettant :

- Depuis 15 années que nous sommes en place, aucune augmentation des taux de la fiscalité communale.
- La finition du chantier d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, route d'Issigeac jusqu'au lieu-dit la Potence.
- Les travaux d'assainissement, en bordure du nouveau cimetière, et en bas de la station d'épuration.
- La réfection de la totalité de la toiture de l'Eglise.
- L'implantation de 3 nouveaux poteaux d'incendie, permettant d'améliorer la couverture défense incendie sur la commune.
- Une nouvelle tranche de travaux de voirie, sécurisation et renforcement.
- Le démarrage de la rénovation de l'éclairage sportif sur le stade municipal.
- La création du pôle médical à destination des infirmières avec des travaux qui doivent se terminer à la fin du mois.
- L'achat de la maison Hamadi, avec l'aide de l'établissement public foncier.

Nous avons par ailleurs, des chantiers que nous souhaitons engager, sur l'exercice 2023.

Avec particulièrement la création d'une halle sur la place du haut du bourg, et l'implantation d'un boulanger pâtissier.

Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises au sein des réunions communautaires et du SMD3. Nous voulons œuvrer à notre niveau, pour faire évoluer favorablement les conditions matérielles et financières du ramassage des ordures ménagères sur la commune. Nous sommes conscients de la situation préoccupante de la mise en place de la redevance incitative et des conditions de collecte.

Un autre axe sera la sobriété énergétique. Nos objectifs seront de réduire notre consommation d'énergie afin de répondre à nos objectifs environnementaux. Ainsi, nous lutterons contre le réchauffement climatique, tout en faisant des économies, et en nous permettant de ne pas augmenter les dépenses communales.

Une étude est en cours par le conseil municipal avec le syndicat départemental d'énergie pour moderniser l'éclairage public et réduire les temps d'éclairage.

Enfin, il apparaît évident que la meilleure réponse aux difficultés rencontrées, est de permettre à notre territoire de bénéficier d'un tissu économique dynamique. La fiscalité de la commune, favorable et sa situation géographique en zone de revitalisation rurale, permet de créer des conditions favorisant l'implantation de structures professionnelles.

A ce titre trois projets importants vont voir le jour dans les 2 prochaines années, relatifs aux énergies renouvelables ; pour lesquels les dossiers ont été vus par les services de l'état et le conseil municipal.

Un premier parc agri voltaïque, en bordure du parc actuel, porté par un jeune agriculteur avec élevage de moutons, prenant en compte une bonne intégration paysagère.

Un deuxième parc agri voltaïque, sur l'ancienne exploitation de Mr Counet, prenant en compte une démarche expérimentale, avec les deux jeunes agriculteurs ayant les terres en fermage. Notamment la récupération d'eau sur les panneaux, et un environnement favorable, espace test, plantations autour des panneaux, verger expérimental.

Pour ces deux projets, la commune a demandé la possibilité aux entreprises porteuses des projets, que les habitants puissent participer aux financements, mais aussi qu'ils puissent bénéficier de conditions favorables de fournitures d'électricité. Nous sommes dans l'attente de la réponse.

Un troisième projet porté par 5 agriculteurs avec la création d'un méthaniseur avec production de gaz, à proximité des silos Bouyssou.

Nous souhaitons continuer à maintenir du lien social indispensable à la vie dans notre commune, avec notamment le Noël des enfants (cadeaux et spectacle), le Noël des aînés avec la distribution d'un colis aux personnes de plus de 65 ans, et le Noël pour l'ensemble du personnel communal et communautaire qui travaille au pôle scolaire.

De nombreuses animations ont vu le jour, via la bibliothèque municipale, en partenariat avec l'école, avec intervention d'auteurs, notamment la nuit de la lecture, et la création d'un club de lecture.

En partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux, et l'école pour la fabrication et la pose de nichoirs et la nuit de la chouette.

Des interventions pédagogiques, en faveur de collège et lycée, se développent suite à une demande croissante, dans le domaine des énergies renouvelables, avec présentation de la genèse du projet de Canguilhem, et visite du site.

Une journée sur les mobilités douces, a été organisée en partenariat avec Cap Sécur, et sera renouvelée et confortée sur 2023.

Les animations faites par les associations de la commune ont repris une bonne dynamique, fêtes des écoles, tournoi de pétanque et repas du 14 juillet, fête du 15 août, Carnaval, marché de Noël.

Ainsi, comme vous le constatez, l'année est pleine de promesses ! Je tiens à remercier mes adjoints et tout le conseil municipal pour leur sérieux et leur motivation. Je remercie également tous les agents communaux pour le travail formidable rendu tout au long de l'année. J'adresse tous mes vœux de bonheur à chacun d'entre eux ainsi qu'à leur famille pour 2023.

Je souhaite également une année très heureuse à tous les acteurs privés et publics, qui font de notre commune un lieu de vie épanouissant au travers des subventions apportées. Nous les remercions pour leur soutien : les représentants de l'Etat de la Région et du Département. Merci aux équipes sociales, culturelles et éducatives, aux gendarmes et aux sapeurs-pompiers.

Tous mes vœux vont également aux dirigeantes et dirigeants d'entreprises, aux artisans et aux commerçants de notre commune. Nous leur souhaitons une année favorable au développement de leur activité.

J'adresse également mes vœux de réussite à toutes les présidentes et à tous les présidents d'associations.

Enfin, chères habitantes, chers habitants, je vous souhaite à tous une très belle année 2023. Qu'elle vous apporte le bonheur en famille et avec vos amis, la santé et la réussite professionnelle. Tout en ayant une pensée pour les personnes malades, ayant perdu un proche, ou ayant eu des soucis importants sur 2022.

« La moindre joie ouvre sur un infini. » La vérité de cette magnifique phrase écrite par l'écrivain Christian Bobin, je la fais mienne et je vous souhaite à tous de nombreux moments de joie.



Le Maire,
Alain Legal

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2022

Le vingt-trois novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel (arrivée à 20h42), BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande (départ à 22h46), GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark (arrivé à 20h50),

Absente excusée : HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 19/10/2022 est validé par 12 voix.

Mr le maire demande au conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

12) Subvention à la coopérative scolaire pour le spectacle de fin d'année

Le conseil autorise ce rajout par 14 voix

Ordre du jour :

- 1) Convention cadre modernisation du parc d'éclairage public avec le SDE 24,
- 2) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Agence Postale Communale),
- 3) Étude d'un projet d'installation d'un commerce – boulangerie,
- 4) Avenants Pôle médical,
- 5) Validation offre piano de cuisson,
- 6) Motion sur les finances locales,
- 7) Renouvellement contrat d'entretien d'installation campanaire de l'église,
- 8) Institution d'un Droit de Prémption Urbain (Route de Beaumont),
- 9) Maintenance et entretien du défibrillateur,
- 10) Renouvellement du Contrat CNP,
- 11) Encaissement chèques

Informations diverses

1) Convention cadre modernisation du parc d'éclairage public avec le SDE 24 :

Mr Le maire souligne le caractère urgent de la validation de cette convention et de sa mise en œuvre. Pour 2023 il faut prévoir une multiplication du prix de l'électricité par 3,5. Le coût global passera de 7000 à 24 500 €.

Les équipes de terrain devant analyser la situation sont constituées :

-secteur Nord-ouest : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, FORGERON Jérôme, GACHET MORAND Claire

-secteur Est-La Micalie : BOILLIN Françoise, DEMBRI Kamel, LEGAL Alain, MALONE Clark

-secteur du bourg : DELPECH Jean-Michel, DORLEAC Bernadette, FONTAYNE Anne-Marie, FORMAGGIO Yolande, MAHIEU François.

La date retenue pour ce travail de terrain est le 14 décembre de 18h à 20h. La restitution est prévue dans la continuité de 20h à 21h. Des plans permettant le repérage des luminaires seront à préparer par le secrétariat.

Le passage du technicien du SDE24 se fera après cette restitution.

Pour répondre à la demande du SDE24 Mr le maire propose de retenir une durée de 5 ans pour changer 35 luminaires (passage en Leds modulables) et ce le plus tôt possible dès 2023.

Une demande sera faite auprès de la régie du SDE24 pour voir si on peut anticiper la baisse d'intensité des 80 luminaires dotés de Leds et déjà installés sur la commune.

Le conseil municipal valide la signature de cette convention avec le SDE24 par 14 voix.

2) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Agence Postale Communale) :

Le contrat PEC arrive à échéance le 06 Décembre 2022, Audrey qui est l'agent en charge de l'agence postale principalement, n'est plus éligible à ce type de contrat, en accord avec elle il a été décidé de ne pas renouveler de contrat.

Après plusieurs entretiens Mr le maire propose de retenir Mme Amélie MAILLET, habitante de FAUX, pour s'occuper de l'agence postale et participer à divers travaux de secrétariat.

Pour cela il propose la création d'un emploi non permanent lié à un accroissement temporaire d'activité d'une durée de 12 mois avec une période d'essai de 3 mois. Il s'agit d'un CDD classique de 20H par semaine.

2 journées de transmission sont prévues avec Audrey.

Le conseil municipal valide la création d'un emploi non permanent par 14 voix.

Mme Meggane PETIT a été embauchée pour réaliser le ménage à la mairie, à la salle des fêtes et au belvédère.

3) Étude d'un projet d'installation d'un commerce – boulangerie :

La reprise de la boulangerie n'a pas pu aboutir, malgré de nombreuses interventions et rencontres avec le propriétaire et le repreneur intéressé.

Mr LONGUEVILLE serait d'accord pour s'installer dans des structures de type préfabriquées, fournies par la commune, son épouse élaborant et vendant sa pâtisserie sur place et le pain venant de sa boulangerie actuelle.

Une surface de 60m² est envisagée pour un coût estimé d'environ 1500 € à 1800 € le m².

Des subventions région (≈25%) département (≈25%) et DETR (≈25%) seront demandées.

Les réseaux sont déjà existants (eau, électricité, assainissement, téléphone) sur l'emplacement envisagé, proche de la place du foirail et de la future halle.

Des remarques sont faites sur la nécessaire intégration paysagère de ces modules et sur l'emplacement. Une proposition est faite pour un positionnement à côté de la mairie. Mais il est fait état de l'intérêt de l'emplacement proposé car il permet un regroupement des commerces surtout dans l'optique de la réactivation du marché. Le problème des places de stationnement est aussi évoqué.

Le conseil municipal valide la poursuite de cette étude, l'installation d'un boulanger étant vitale pour le village, par 14 voix.

4) Avenants Pôle médical :

Il s'agit de valider un devis de 531€HT pour une façade de placard qui abrite le compteur électrique et qui n'était pas prévu.

Vu le prix élevé la validation est repoussée et une négociation sera faite.

5) Validation offre piano de cuisson :

La mairie n'a reçu qu'une seule proposition d'achat à 150€ pour l'ancien piano de la cuisine, changé car plus aux normes.

Le conseil valide la vente du piano de cuisine pour 150€ par 14 voix.

6. Motion sur les finances locales

Mr le maire donne lecture d'une motion de l'AMF demandant à l'État de tenir compte de l'inflation pour réévaluer les dotations.

Cette motion demande aussi que la CVAE, ressource des communes ne soit pas supprimée.

Le conseil valide la motion de l'AMF par 12 voix et 2 abstentions.

7) Renouvellement contrat d'entretien d'installation campanaire de l'église

Le contrat d'installation campanaire concernant l'église de la commune arrive à échéance au 31 décembre 2022, nous avons reçu de la part de l'entreprise Brouillet et Fils une nouvelle proposition de contrat conclu pour une durée d'un an, allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre ; contrat renouvelable 4 fois, ne pouvant excéder une durée totale de 5 ans et prenant donc fin au plus tard le 31 décembre 2027.

Et ce pour un abonnement annuel de 212 € HT

Le conseil valide le renouvellement du contrat d'entretien de l'installation campanaire de l'entreprise Brouillet et Fils par 14 voix

8) Institution d'un Droit de Prémption Urbain (Route de Beaumont) :

Ce point est annulé

9) Maintenance et entretien du défibrillateur

Le contrat de maintenance est arrivé à échéance le 10 octobre 2022, les conditions particulières prévoient un renouvellement par reconduction expresse (pour 4 ans).

Nous avons également un devis pour les électrodes pédiatriques, qui doivent être changées, pour un montant de 214.68 € TTC.

Le conseil valide le renouvellement du contrat d'entretien du défibrillateur et le remplacement des électrodes pédiatriques par 14 voix

10) Renouvellement du Contrat CNP :

Comme chaque année, nous devons renouveler le contrat de groupe C.N.P Assurance pour l'année 2023, relatif au risque décès, maladie ou accident de vie privée, maternité adoption paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle des agents.

Ce contrat de groupe, proposé par le biais du CENTRE DÉPARTEMENTAL de GESTION de la DORDOGNE, est renouvelable chaque année. Il s'applique à tous les agents titulaires de la Commune de FAUX.

Le taux de cotisation est fixé à 6.21 de la base assurance

Le conseil valide le renouvellement du contrat CNP par 14 voix.

11) Encaissement chèques

Nous avons reçu des chèques pour :

- Indemnisation pour les infiltrations à la bibliothèque pour un montant de 960 €
- Avoir EDF pour un montant de 37.96 €

Pour les infiltrations à la bibliothèque Mr le maire précise que si le montant des travaux est plus élevé notre assurance s'est engagée à les prendre en charge en totalité. L'entreprise REVETISOL est passée pour voir l'origine des infiltrations (manque d'étanchéité entre plaques) et y remédier dès que le temps le permet.

Le conseil autorise Mr le maire à encaisser les 2 chèques par 14 voix

Départ de Yolande FORMAGGIO.

12) Subvention à la coopérative scolaire pour le spectacle de fin d'année :

L'école ayant prévu un spectacle de fin d'année le lundi 12 décembre il n'y aura pas d'arbre de Noël avec spectacle organisé par la mairie.

En contrepartie il est proposé de prendre en charge le spectacle de l'école par une subvention de 500€ au bénéfice de la coopérative scolaire.

Claire GACHET-MORAND étant présidente de la Coopérative scolaire ne prend pas part au vote.

Le conseil valide la subvention de 500€ pour la coopérative scolaire par 12 voix

INFORMATIONS DIVERSES

- location salle des fêtes :

Vu le retard du chantier (difficultés d'approvisionnement boiserie) il n'y aura pas de location jusqu'à la fin des travaux.

- création commission aire de jeux :

Cette commission sera la commission travaux ouverte à tous les élus avec pour objectif de faire des propositions pour une aire de jeux destinée aux jeunes enfants (matériel et emplacement)

- maison incendiée rue de la Poste :

Mr le maire a donné son accord pour l'installation temporaire d'un mobil home sur le terrain situé en face dans l'attente de la décision des experts et de la suite des événements. La maison présente un danger de péril imminent et est inhabitable.

- Agenda 30 :

Toutes les fiches ont été faites (une cinquantaine) et seront présentées fin novembre pour la labellisation par Notre Village.

Fin du conseil : 23h00

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2022

Le vingt et un décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BERNARD Christophe, DELPECH Jean-Michel DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MALONE Clark

Absents représentés : AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DEMBRI Kamel, MAHIEU François

Absente excusée : HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 23/11/2022 est validé par 14 voix.

Ordre du jour :

- 1) Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune,
- 2) Convention cadre modernisation du parc d'éclairage public avec le SDE 24 – actualisation,
- 3) Avenants au marché « aménagement de locaux médicaux dans un bâtiment existant et sanitaires PMR de la salle des fêtes »
- 4) RPQS 2021 du Service Public d'Assainissement Non Collectif,

- 5) Validation de la phase APD – fixation de la rémunération définitive de l’architecte pour le projet de Construction d’une halle marchande et l’aménagement de ses abords (tranche ferme) et Construction d’un bâtiment de stockage communal (tranche optionnelle),
- 6) Lancement du marché de travaux pour le projet de Construction d’une halle marchande et l’aménagement de ses abords (tranche ferme) et Construction d’un bâtiment de stockage communal (tranche optionnelle),
- 7) Appel à candidature pour la mission du Bureau de contrôle et pour la mission de Coordonnateur SPS,
- 8) Validation de devis de l’étude géotechnique pour le projet de Construction d’une halle marchande et l’aménagement de ses abords (tranche ferme) et Construction d’un bâtiment de stockage communal (tranche optionnelle)
- 9) Validation prestation complémentaire architecte projet d’extension point de vente boulangerie et pâtisserie,
- 10) Demande de toutes subventions - « Point de vente boulangerie et pâtisserie »
- 11) Demande de toutes subventions – Éclairage public – « Modernisation éclairage public »,
- 12) Demande de subvention – FEC « travaux de salon de coiffure »,
- 13) Demande de subvention – FEC « Réseau d’eaux pluviales et descente de dalle d’Église »,
- 14) Décisions modificatives,
- 15) Étude « vente d’un terrain communal ».

Informations diverses

1) Extinction partielle de l’éclairage public sur le territoire de la commune :

La commission propose de retenir les heures de fonctionnements suivants :

Extinction : Hiver 22h30 été 23h30 Allumage : 6h

L’allumage en début de soirée et l’extinction en début de jour se font automatiquement en fonction de la luminosité.

Pour les carrefours le travail de réflexion entre maintien et suppression sera repris. La date fixée est le 12 janvier à 18h à la mairie pour décision. La commission préparera les extinctions envisagées qui resteront à valider par le conseil.

Le conseil municipal valide les horaires proposés par 14 voix.

2) Convention cadre modernisation du parc d’éclairage public avec le SDE 24 – actualisation :

Suite au travail des élus sur le terrain 2 candélabres vétustes sont actuellement proposés pour être définitivement supprimés.

33 candélabres vétustes sont à remplacer par des leds dans le cadre de la convention avec le SDE24

Les 2 à supprimer sont référencés : 0066 PBA BORD CR LA MICALIE et 0053 PBA FACE CARREFOUR

Monsieur le maire indique que la convention cadre permet d’étaler les travaux et leurs coûts sur 5 ans (durée choisie lors du précédent conseil).

1/5 des candélabres sera changé chaque année entraînant le paiement de 1/5 de la facture globale (initialement 66 500 € TTC pour le remplacement des 35 points lumineux à actualiser pour 33 points lumineux)

Un complément de 25% de financement (subvention) au titre de la DETR est validé.

Le conseil municipal valide le remplacement de 33 candélabres et la suppression définitive de 2 autres et valide l’actualisation de la convention cadre avec le SDE24 par 14 voix.

3) Avenants au marché « aménagement de locaux médicaux dans un bâtiment existant et sanitaires PMR de la salle des fêtes » :

Des modifications doivent être apportées au marché public d'origine entraînant la rédaction d'avenants :

Lots concernés	Travaux complémentaires :	Avenant n° 1
SOCIÉTÉ STAP Lot n°8 Carrelage faïence Montant du Marché Initial Taux de la TVA : 20 % Montant HT : 5 546.40 € Montant TTC : 6 655.68 €	Suppression de l'isolation sous chape -1320.00 € HT Soit -1584.00 € TTC	Nouveau montant du marché public Taux de la TVA : 20 % Montant HT : 4 226.40 € Montant TTC : 5 071.68 €
Atelier GODREAUX Lot n° 4 Menuiserie Bois Montant du Marché Initial Taux de la TVA : 20 % Montant HT : 16 755.00 € Montant TTC : 20 106.00 €	Fabrication d'une façade de placard avec encadrement en bois + 531,00 € HT Soit + 637,20 € TTC	Nouveau montant du marché public Taux de la TVA : 20 % Montant HT : 17 286.00 € Montant TTC : 20 743.20 €

Le conseil municipal valide les avenants proposés par 14 voix.

4) RPOQS 2021 du Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Comme chaque année le RPOQS du SPANC élaboré par les services de la CCPSP est porté à la connaissance du conseil. Il est consultable en mairie et ne présente pas d'évolution notable par rapport à l'année précédente.

5) Validation de la phase APD – fixation de la rémunération définitive de l'architecte pour le projet de Construction d'une halle marchande et l'aménagement de ses abords (tranche ferme) et Construction d'un bâtiment de stockage communal (tranche optionnelle):

Repoussée au prochain conseil après la réunion prévue le 10 janvier avec Mme AUROUX architecte en charge du dossier.

6. Lancement du marché de travaux pour le projet de Construction d'une halle marchande et l'aménagement de ses abords (tranche ferme) et Construction d'un bâtiment de stockage communal (tranche optionnelle) :

Repoussée au prochain conseil après la réunion prévue le 10 janvier avec Mme AUROUX architecte en charge du dossier.

7) Appel à candidature pour la mission du Bureau de contrôle et pour la mission de Coordonnateur SPS

Mr le maire propose de solliciter un devis auprès de la SOCOTEC de PÉRIGUEUX pour la mission de bureau de contrôle.

Mr le maire propose de solliciter un devis auprès de la société BELPÊCHE E Coordination pour la mission du coordonnateur SPS

Le conseil valide ces propositions par 14 voix

8) Validation de devis de l'étude géotechnique pour le projet de Construction d'une halle marchande et l'aménagement de ses abords (tranche ferme) et Construction d'un bâtiment d'un local de stockage communal (tranche optionnelle) :

Un devis a été reçu pour l'étude géotechnique (étude de sol) des terrains prévus pour les constructions de la halle et du local de stockage et pâtisserie pour un montant de 2420,00 € HT soit 2904,00 € TTC. Il s'agit de l'entreprise GEO – OCCITANE de ROCAMADOUR

Le conseil valide le devis de 2904€TTC par 14 voix

9) Validation prestation complémentaire architecte projet d'extension point de vente boulangerie et pâtisserie,

Repoussée au prochain conseil après la réunion prévue le 10 janvier avec Mme AUROUX architecte en charge du dossier.

10) Demande de toutes subventions - « Point de vente boulangerie et pâtisserie » :

Nous pouvons déposer des demandes de subvention auprès du Conseil départemental et au titre de la DETR et Région.

Montant des travaux 130 700 € HT

Taux de la subvention DETR 40 % : 52 280 € HT

Taux de la subvention Région 30 % : 39 210 € HT

Taux de la subvention Conseil Départemental 10 % : 13 070 € HT

Autofinancement 20 % : 26 140 € HT

Le conseil autorise les demandes de subventions par 14 voix.

11) Demande de toutes subventions – Éclairage public – « Modernisation éclairage public »,

Nous pouvons déposer des demandes de subvention au titre de la DETR.

Montant des travaux 12 666.64 € HT dont 4 433.32 € HT pris en charge par le SDE24

Part de la Commune 8233.32 €

Taux de la subvention DETR 30 % : 2 469.99 €

Autofinancement 70 % : 5 763.33 €

Le conseil autorise les demandes de subventions par 14 voix.

12) Demande de subvention – FEC « travaux de salon de coiffure » :

Nous pouvons déposer des demandes de subvention auprès du Conseil départemental

Montant des travaux 8 724.22 € HT

Taux de la subvention Conseil Départemental 30 % : 2 617.27 €

Autofinancement 70 % : 6 106.95 €

Le conseil autorise les demandes de subventions par 14 voix

13) Demande de subvention – FEC « Réseau d’eaux pluviales et descente de dalle d’Église » :

Nous pouvons déposer des demandes de subvention auprès du Conseil départemental et au titre de la DETR.

La mairie dispose de 2 devis pour 11 583.76€ HT et 6 869.90€ HT (mais pas de TVA).

Montant des travaux : de 11 583.76€ (hypothèse haute) ou 6 869.90€ (hypothèse basse)

Taux de la subvention Conseil Départemental 30 % : 3 475.13 (HH) ou 2 066.97 € (HB)

Autofinancement 70% : 8 108.63€ ou 4 822.93€.

Le conseil autorise les demandes de subventions par 14 voix

14) Décisions modificatives :

Les travaux au salon de coiffure seront réalisés en février sur 3 semaines. Le paiement interviendra avant le vote du budget 2023.

Il convient de transférer 7773.23 € du compte D-2313 au compte D-21318 par une délibération de décision modificative.

Le conseil autorise cette décision modificative par 14 voix

15) Étude « vente d’un terrain communal » :

Mr le maire a été sollicité par une équipe de kinésithérapeutes.

Ils cherchent un terrain de 500M² pour installer une piscine de rééducation de 5*10 m ainsi qu’une structure d’accueil. Le groupe serait constitué de 6 praticiens.

Le terrain envisagé est situé en bordure de la rue des Fargues sur le côté droit du chemin d’accès au parking de la mairie. Un bornage sera nécessaire ainsi que la fixation du prix (10€ le m² en réflexion).

Le conseil autorise la poursuite des démarches par 14 voix

INFORMATIONS DIVERSES

- candélabres supprimés

Une précision est donnée sur l’un des candélabres supprimés : 0053 angle clôture et pas 0053 face carrefour

- maison incendiée rue de la Poste

Suite à l’installation d’un mobil home et son raccordement au réseau d’assainissement Mr le maire précise que le coût du raccordement est de 1500€ et que la société SAUR en charge des travaux fera un effort sur le prix.

Fin du conseil : 22h33

INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
MAIRIE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	
BIBLIOTHEQUE	16h30 – 18h00	16h00 – 18h00		10h00 – 12h00
AGENCE POSTALE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	

ASSISTANTE SOCIALE

Stéphanie DARQC tient une permanence à la Mairie de FAUX le jeudi matin sans rendez vous
Vous pouvez la contacter au 05.53.02.06.13 (centre médico-social de Sigoulès-et-Flaugeac).

NOS HABITANTS



NOUVEAUX HABITANTS

Pierrette GARDY à la Pomarède
Larissa NEBLE et son fils Joshua, à Lajasse
Jessy FERAPY à la Potence

MARIAGE

Cyril SOREDA et Claudine HESSE 10/12/2022

Toutes nos félicitations !



Décès

M SORT Lucien décédé
à Périgueux le 18 janvier 2023

Mme PERIMONY Albertine décédée
à Bergerac le 4 février 2023

Toutes nos condoléances

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettrons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...)

INFORMATION IMPORTANTE

TRAVAUX RENOUVELLEMENT RESEAU EAU POTABLE



Des travaux sont prévus sur la commune Route de Lajasse depuis la Mairie et jusqu'au château d'eau, par le SMAEP COTEAUX POURPRES, pour un renouvellement de la canalisation d'adduction en eau potable le long de la route.

La route sera coupée et une déviation sera prévue. La durée prévisionnelle des travaux est de 8 semaines à compter du 6 février. L'accès au riverain sera conservé (sauf intervention ponctuelle n'excédant pas une demi-journée).

Il sera également interdit de stationner au droit du chantier.

Merci de votre compréhension



Que vous viviez en France ou à l'Étranger. Le recensement citoyen doit être fait à l'âge de 16 ans.

Il est OBLIGATOIRE !

Il peut être fait en Mairie ou sur Internet.

ma JDC.fr
Journée Défense et Citoyenneté

**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**

ANIMATEUR ENCADRANT MAIRE PARTENAIRE

J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE



Le recensement citoyen est à faire à compter du 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit.

Après avoir fait le recensement citoyen, vous obtenez une attestation de recensement.

Cette attestation est **indispensable** pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), un concours administratif en France ou à l'examen du permis de conduire. L'inscription est automatique sur les listes électorales dès le 18^e anniversaire et il sera alors possible de voter.

POLE MEDICAL

Mesdames et Messieurs,

Le grand jour est enfin arrivé...

Nous avons l'honneur de vous annoncer que le cabinet infirmier déménage au 23, rue de la Poste à Faux.

C'est avec joie que nous pourrons nous retrouver à cette adresse pour différents soins sur rendez-vous.

A bientôt

Les infirmières



LES ECO-GESTES



DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANETE !

« La sagesse de la terre est une complicité totale entre l'homme et son environnement. »

Le truc du mois



L'éco-geste du mois

6 gestes simples pour réduire nos déchets



1. UTILISER DES **SACS RÉUTILISABLES** OU DES **CABAS**



2. BIEN CHOISIR LES **EMBALLAGES**



3. ACHETER EN **VRAC** & À LA COUPE



4. UTILISER **SA PROPRE TASSE** AU BUREAU



5. EVITER LE **GASPILLAGE ALIMENTAIRE**



6. FAIRE **SON COMPOST**



La commune de Faux a obtenu le renouvellement de sa labellisation « AGENDA 30 » pour la période 2022-2025 et une hirondelle supplémentaire, en décembre dernier.

Ce nouvel agenda s'inscrit dans la continuité du précédent.

Grand merci à l'équipe du comité de pilotage qui a travaillé à enrichir le programme d'actions à envisager pour le bien vivre de tous sur le territoire.

... extrait du dossier de presse « Notre Village »...

« La commune de Faux a été labellisée en 2017 « Notre Village Terre d'Avenir », aidée en cela par l'association Notre village. Ce label met en valeur les efforts faits, par notre commune en faveur du développement durable, concernant la protection de l'environnement, du patrimoine architectural et paysager, l'amélioration de la qualité de vie des habitants tout en maintenant le développement économique du territoire.

Faux a également été primée en septembre 2020 dans la catégorie Collectivités, lors de la 1ère édition des Trophées du Développement Durable organisée par le Département de la Dordogne avec l'action « FAUX, agir ensemble pour l'avenir »

Malgré un contexte difficile lors de ces deux dernières années, des projets continuent de voir le jour et entretiennent la flamme ... Le 07 octobre 2021 a été l'occasion de lancer cette nouvelle étape de développement durable pour la commune de Faux, avec l'Agenda 30 pour ces trois prochaines années.

Nous avons de l'ambition pour le futur de notre cité, nous souhaitons l'entreprendre avec toutes les forces vives de notre commune, en associant étroitement les habitants. L'Agenda 30 nous permet d'apporter de la cohérence à notre programme municipal, et de structurer notre démarche ». **Alain LEGAL**

Quelques actions :

- Réalisation d'un pôle médical
- Relancer le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Formation aux premiers secours pour les habitants
- Rencontres avec des auteurs jeunes et adultes bibliothèque
- Création d'un club de lecture à la Bibliothèque « LE CLUB »
- Réflexion sur la création d'une MAM
- Réflexion sur la création d'une salle polyvalente HQE
- Pédibus entre l'école et la bibliothèque
- Sécurisation partagée : abribus et appui cycles
- Création d'une halle « cœur de Village » et aménagement des abords
- Réactivation de la charte paysagère
- Favoriser la coopération entre les habitants
- Intégration de deux circuits dans le PDIPR
- Changement progressif des ampoules par des leds dans les bâtiments publics
- Journée JARDINER AU NATUREL
- Création aire de compostage à l'école
- Réflexion sur le glanage anti-gaspi « ruban de couleur dans les fruitiers »
- Création d'un espace de sensibilisation sur les énergies renouvelables
- Mise en place d'activités d'éducation à l'environnement au sein de l'école partenariat LPO
- Sentier d'interprétation pour la protection de la flore locale
- Un arbre pour chaque naissance

La population sera conviée au cours du premier semestre à l'inauguration de cette nouvelle étape dans la construction de cette idée qui devient de plus en plus concrète « FAUX agir ENSEMBLE pour l'AVENIR ».

Installation d'un hôtel à insectes dans le jardin de la Mairie

En octobre 2021, la bibliothèque accueillait l'exposition de la LPO (ligue protectrice des oiseaux) « Changements climatiques, quel avenir pour la biodiversité ». Les agents techniques avaient à cette occasion préparé l'ébauche d'un Hôtel à Insectes.



Il est désormais fini
et installé dans le
Jardin de la Mairie.



Un hôtel à insectes Késako ?

Les hôtels à insectes sont des aménagements qui permettent aux arachnides et insectes utiles (auxiliaires, pollinisateurs...) de passer l'hiver ou de pondre en été. Ils complètent les abris naturels que peuvent déjà trouver les insectes dans votre jardin (tas de pierres, bois morts, troncs et écorces, branches, souches, y compris les petites branches mortes sur les arbres sains...).

Ces espèces animales amies, nous aident à lutter contre les organismes nuisibles. Il peut s'agir d'oiseaux, de reptiles, de batraciens, de mammifères, d'insectes, qui se nourrissent ou qui parasitent les ennemis de nos cultures. Il faut donc chercher à les attirer car ils nous apportent **une aide précieuse**.

Les principales espèces utiles sont les suivantes : l'araignée, la belette, le carabe doré, la coccinelle, la chauve-souris, la couleuvre, le crapaud, la chrysope, la guêpe parasite, la grenouille, le hérisson, le lézard, la musaraigne, l'oiseau, le rapace, la punaise, la syrphé.



Du 25 mars au 9 avril prochain se déroulera la quinzaine nationale du compostage de proximité.

Nous avons la possibilité de programmer un atelier compostage accompagné d'une distribution de composteurs.

Vous pouvez vous inscrire en complétant le coupon ci-joint (dernière page du journal). Le déposer soit en mairie, soit nous l'envoyer par mail ou directement dans la boîte aux lettres de la mairie.

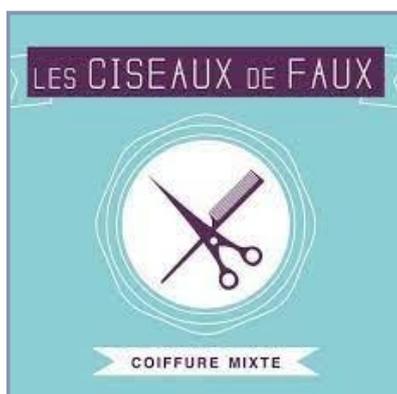
Un animateur du SMD3 proposera en fin de journée ou en début de soirée, un atelier (durée 1h max) à la fin duquel vous récupérerez votre composteur et le bio seau.

Je vous invite à renvoyer le coupon réponse très rapidement afin que nous puissions vous préciser la date de cet évènement.

Info utile : A partir du 1er janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir séparer leurs déchets biodégradables du reste de la poubelle noire ...

INFORMATIONS DIVERSES

FERMETURE TEMPORAIRE DE VOTRE SALON DE COIFFURE LES CISEAUX DE FAUX



Le salon sera **fermé** pour travaux du
Lundi 30 janvier au samedi 18 février

La réouverture est prévue le **Mardi 21 février**.

Il sera proposé du service rapide à domicile en attendant, du 30 janvier au samedi 11 février.

Un transfert d'appels sera mis en place afin de pouvoir organiser au mieux.

Merci de votre compréhension

NOUVELLE BORNE LE RELAIS

Une nouvelle borne de collecte de vêtements a été installée à côté de l'école. Il est possible dès à présent d'y déposer vos sacs de collecte. Elle vient compléter celle déjà en place sur la place.



RAPPEL

Articles pouvant être collectés :

- Tous les vêtements homme, Femme, Enfants
- Accessoires de mode
- Le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux, etc.)
- Les chaussures
- Maroquinerie
- Peluches

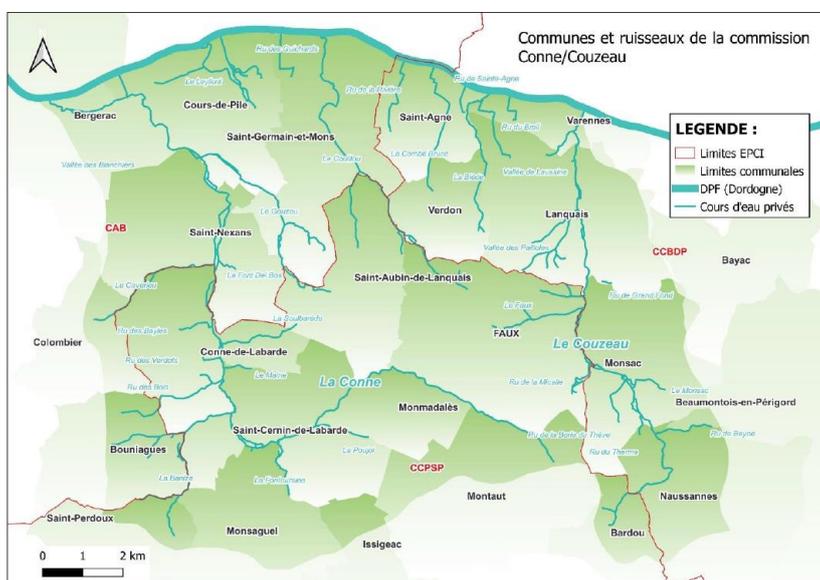
Articles exclus de la collecte :

- Tous les articles non textiles
- Les matelas, sommiers, moquettes, toiles cirées
- Les chutes de textiles en provenance des ateliers de confection
- Les chiffons usagés en provenance des entreprises
- **Les ordures ménagères**

En cas de borne pleine, merci de ne pas forcer ni faire de dépôt au pied de la borne.

Des sacs d'ordures ménagères ont été trouvés dans la borne Relais. Merci de respecter le tri et de déposer vos sacs poubelles dans la borne Noire prévue à cet effet.

LA CAB



Prochainement, un technicien du service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) fera un diagnostic des cours d'eau de la commission territoriale Conne/ Couzeau (ensemble des affluents rive gauche de la rivière Dordogne positionnés entre Varennes et Bergerac). Ce diagnostic va permettre à terme, de restaurer, préserver et valoriser les milieux aquatiques. Merci de bien vouloir faciliter l'accès du technicien aux berges, qui se rendra visible avec un gilet fluorescent, et de lui transmettre toutes les informations qui seront jugées utiles à ce travail.

ECONOMIES D'ENERGIE

Comment faire des économies d'énergie avec des gestes simples ?

- Ajustez la température à 19°C en journée et baissez pendant vos heures d'absences
- Utilisez un thermostat afin de réguler la température de chaque pièce
- Baissez votre chauffe-eau à 55°C
- Privilégiez le programme « eco » sur le lave-linge et le lave-vaisselle
- Décalez l'utilisation des appareils électriques le plus possible pendant les heures creuses
- Éteignez la wifi et les multiprises quand vous ne les utilisez pas
- Adapter et entretenir ses équipements
- Réalisez des travaux d'amélioration

Avant tout, faites le point sur votre consommation et consultez votre diagnostic énergétique afin d'identifier au mieux vos besoins.

Il existe plusieurs aides pour financer l'amélioration de votre logement.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

ADIL 24 – 05.53.09.89.89 pour les aides rénovations

Service Médiation Energie – 05.53.05.15.15 pour vos questions sur les éco-gestes

CAUE 24 05.53.08.37.13 pour des conseils techniques en rénovation énergétique



MONOXYDE DE CARBONE

L'hiver est là, et avec lui surviennent les risques d'inhalation de monoxyde de carbone. De plus cette année, compte tenu du coût de l'énergie, la population peut avoir recours à des chauffages d'appoint (chaudière, poêle, cheminée) ou du matériel non-adapté ou mal entretenu.

NE VOUS METTEZ PAS EN DANGER, voici quelques conseils :

- Faites entretenir vos appareils de combustion tous les ans par un professionnel.
- Faites ramoner vos conduits d'évacuation tous les ans par un professionnel.
- Veillez à bien aérer votre logement (minimum 15 min par jour) même quand il fait froid, et ne bouchez pas les dispositifs d'aération.



Qu'est-ce que c'est ?

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore sans saveur et non irritant, il est donc indétectable. Il est produit par la combustion incomplète de n'importe quel combustible : bois, charbon, gaz naturel, fuel, essence, propane).

Symptômes :

- maux de tête
- Fatigue
- Nausée
- Malaise ou paralysie musculaire

En cas de doute :

- Aérer immédiatement la pièce
- Stopper les appareils à combustion
- Quitter les lieux au plus vite et appeler les secours

AMAD : Association Maintien à Domicile

L'association maintien à domicile du Sud Bergeracois intervient dans le champ sanitaire avec le passage d'aides-soignantes à domicile, l'aide aux actes de la vie courante, l'entretien de domicile, (courses,...).

Chaque situation étant unique, n'hésitez pas à contacter leur service.

L'AMAD propose un accompagnement adéquat, en s'adaptant à vos besoins, s'occupe aussi des démarches administratives et recherche les aides de prise en charge financière.



26 Route de Lescoussou
ZA de Blis
24500 EYMET
05.53.74.26.25

LA POSTE

Depuis le 1^{er} Janvier, la gamme courrier évolue.

Les timbres prioritaires rouge ne sont plus disponibles à la vente depuis le 1^{er} janvier 2023. (S'il vous en reste, vous pouvez toujours les utiliser mais le délai de distribution sera de plus long)



Si vous souhaitez envoyer un courrier urgent, vous pouvez écrire votre courrier sur le site de laposte.fr. Un agent de la poste l'imprime et le facteur distribue votre courrier en J+1.



Les envois quotidiens Lettre verte sont toujours d'actualité et sont toujours au prix de 1,16 € pour la France.



Les timbres internationaux sont toujours disponibles mais au tarif de 1,80 €.

Les envois suivis sont disponibles avec :



Le sticker suivi (0,50 cts) en complément de votre timbre.



Le timbre service Plus (suivi inclus avec envoi depuis votre boîte aux lettres) au prix de 2,95€.

Nous rappelons qu'il faut vous présenter avec votre avis de passage et votre pièce d'identité pour récupérer vos courriers et colis.

Horaires d'ouverture de la poste :
Lundi, Mercredi, Vendredi
De 9h30 à 12h et de 14h à 17h



Vous pouvez faire sur le site de l'ANTS la pré-demande pour :

- Passeport (ou renouvellement)
- Carte Nationale d'Identité (ou renouvellement)
- Un renouvellement de permis de conduire
- Ainsi que toutes les démarches d'immatriculation.



Vous pouvez faire votre pré-demande en ligne sur le site <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>.

Il faut créer un compte, et remplir le formulaire. Conserver son numéro de la pré-demande et prendre rendez-vous dans une mairie qui délivre les cartes d'identité.

La Mairie peut vous aider dans cette démarche.

Coordonnées des mairies délivrant les cartes

BERGERAC (Service CNI) : sur rendez-vous uniquement – 05 53 74 66 83 - 05 53 74 66 29 – 05 53 74 67 74.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h00 et de 13h30 à 16h30.

LALINDE (Service CNI) : sur rendez-vous uniquement – 05 53 73 44 60.

Lundi, Mercredi, Vendredi de 14h00 à 17h00 – Jeudi et Samedi de 9h00 à 11h30.

VERGT maison de service publique : sur rendez-vous - 05 53 54 90 05

Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi de 9h00 à 16h00 – Mercredi de 9h à 12h30

GARDONNE (service CNI) : sur rendez-vous uniquement – 05 53 23 50 70

Lundi, Mercredi de 13h30 à 16h30 – Mardi, Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h – Vendredi de 9h à 11h30

CENTRE D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX



L'association CEI recherche des familles d'accueil bénévoles pour accueillir des jeunes étrangers qui souhaitent venir en France (une année scolaire ou quelques mois) découvrir la langue française et notre culture. Ce séjour permet une ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous.

Si cela vous intéresse, vous pouvez contacter Vanessa SIMON – 02 99 20 06 14 – v.simon@groupe-cei.fr

RAPPEL : BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



Le brûlage des déchets verts est autorisé
sur déclaration en mairie du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 28 février 2023.
Vous devez déposer cette déclaration au moins 3 jours avant le début du brûlage.

Le dépôt de déchets verts en déchèterie durant cette période reste possible !

Prenez garde à l'endroit que vous choisissez pour brûler vos déchets verts : éloignez-vous des bois, des lignes électriques, évitez la proximité de déchets ménagers et encombrants, ayez à proximité du matériel permettant d'éviter des dégâts (tuyaux, réserve d'eau, extincteur...). **Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.**

Rappel aux professionnels des espaces verts/paysagisme : interdiction

ENGAGEMENTS DU DECLARANT

Le déclarant s'engage à respecter les dispositions figurant à l'article 3 de l'arrêté préfectoral pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt :

- Seuls les propriétaires des terrains (particuliers, exploitants agricoles, propriétaires forestiers...) et leurs ayant-droit dûment mandatés (locataires, fermiers...) sont autorisés à pratiquer les brûlages de déchets verts. Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.

Extrait de l'imprimé de déclaration de brûlage de déchets verts.

Réf. : arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001

HORAIRES DE TONTE et utilisation de petit matériel de jardinage, travaux, etc...

Valable toute l'année :

lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,

dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement

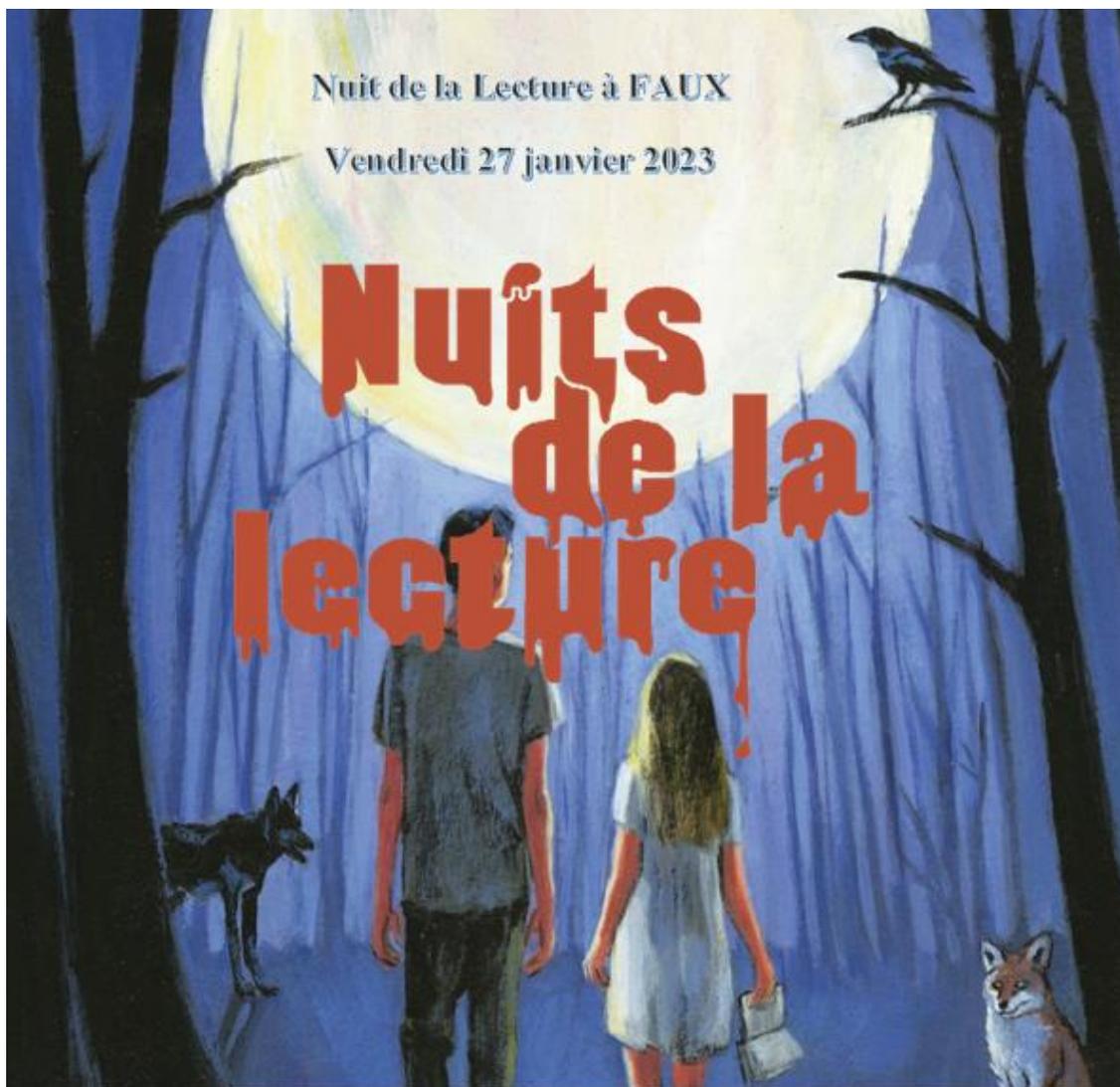
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Quoi de neuf à la bibliothèque de Faux ?



HORAIRES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi		16h30 à 18h00
Mercredi		16 h à 18 h
Samedi	10 h à 12 h	



Une réussite pour notre NUIT de la LECTURE, ça valait le coup d'attendre !!!!

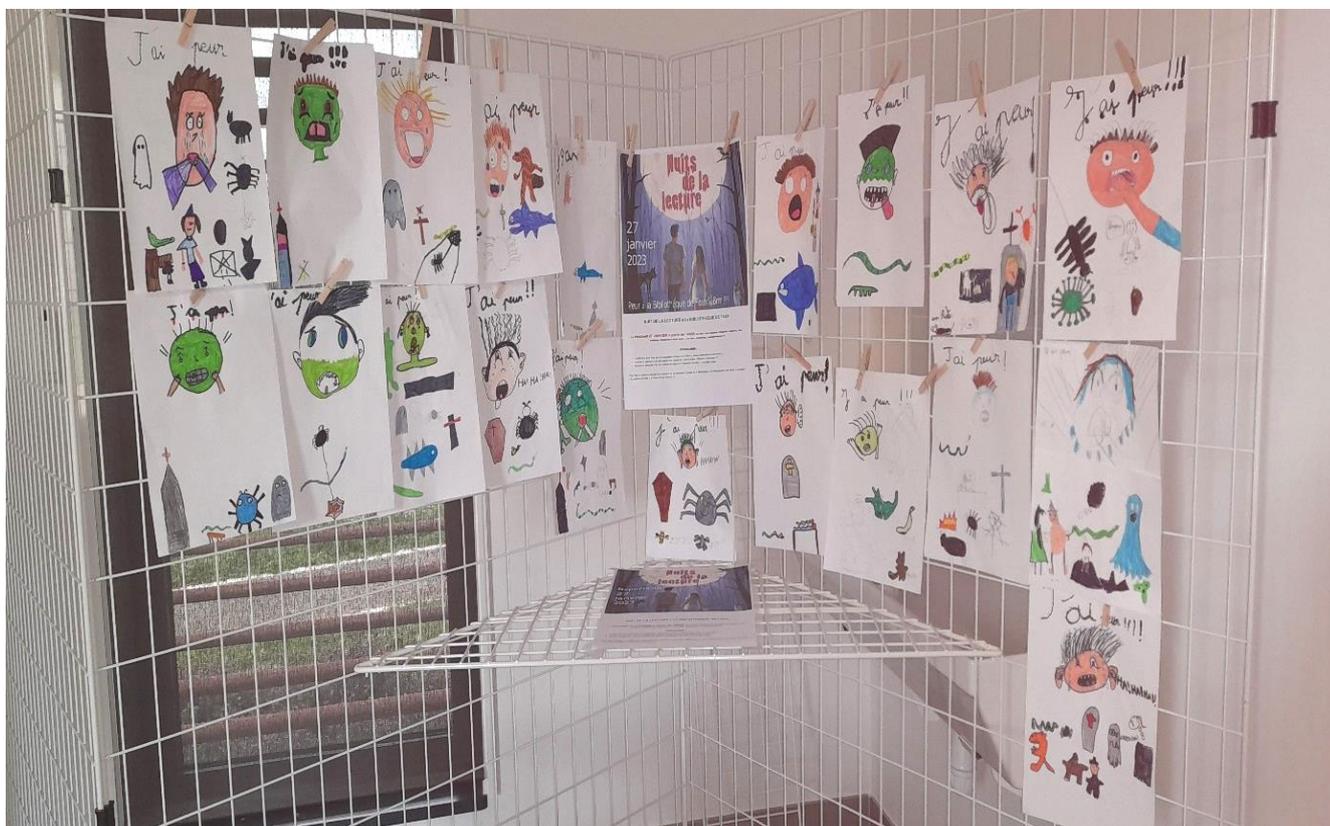
Reportée au 27 janvier à 18h à cause de la neige et du verglas, ce fut un franc succès, petits et grands se sont régalez des histoires à faire peur, un peu... beaucoup. !!!

Les enfants des classes de Claire Gachet et Nathalie Mouillac ont su ne pas trembler (de peur, de tract) et donner le meilleur d'eux-mêmes, pour leurs lectures d'histoires sombres, très sombres.

Et que dire de nos conférencières très spéciales Paulette et Bernadette, qui ont captivé les spectateurs petits et grands; un vrai plaisir... drôle, à frémir quelques fois, et instructif.

BRAVO





Les enfants de CP et CE1 en mode artiste : THEME LA PEUR pour LA NUIT DE LA LECTURE

LA VIE ASSOCIATIVE

Liste des contacts des associations de la commune

- * A.A.M. : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * ABT : M. CHABROT Laurent 05.53.58.87.81
- * AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) : Mme CHAUVEAU Angelina 06.86.65.61.95
- * A VOS SAVONS : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * LES BOULISTES DE FAUX : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * 2CV EN FAUX 'LIES : M. MARCOMINI Éric 05.53.24.29.09
- * COMÉDIES COCASSES : Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- * COMITÉ DES FÊTES : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * COOPÉRATIVE SCOLAIRE : Mme GACHET Claire
- * CRÉATION ET LOISIRS : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- * CYCLO CLUB FAUX FURIEUX : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * FOOTBALL CLUB DE FAUX : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * L'ÉTRIER DES BASTIDES : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement) : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
25 février	- Carnaval	APE de l'école de FAUX
4 et 5 mars	- Exposition Création et loisir	Création et Loisirs
2 avril	- Repas des Boulistes	Les Boulistes de FAUX
15 avril	- Théâtre	Comédie cocasse
29 avril	- Concours de pétanque nocturne	Les Boulistes de FAUX
1 ^{er} mai	- Omelette à l'aïllet	Le Comité des fêtes
11 juin	- Marché de l'Artisanat et des métiers d'arts	Le Comité des fêtes
17 juin	- Concours de pétanque nocturne	Les Boulistes de FAUX
17 juin	- Fête de Création et loisirs	Création et Loisirs
1 ^{er} Juillet	- Concert en l'église	Chœur en B
14 juillet	- Repas du 14 juillet	Les Boulistes de FAUX
14 août	- Concours de pétanque en nocturne	Le Comité des fêtes
15 août	- Fête votive	Le Comité des fêtes
26 août	- Concours de pétanque	Les Boulistes de FAUX
16 Septembre	- Concert VOX VESUNNA	Le Comité des fêtes
7 octobre	- Repas de fin de saison	Les Boulistes de FAUX
2 décembre	- Concert à l'église	Le Comité des fêtes

Les dates ci-dessus sont programmées sous toute réserve de modification
en vigueur à la date des manifestations.

RETOUR SUR LES ÉVÈNEMENTS PASSÉS



Quelques photos sur le retour des festivités de Noël, qui fut un plaisir pour tous



Le marché de Noël organisé par l'APE de l'école de Faux a été une réussite : Les enfants vendaient leurs créations (le bénéfice est revenu à l'APE) et quelques artisans étaient aussi présents. Le père Noël était passé faire un petit coucou avant son grand voyage. Le grand feu a été apprécié avec ce froid et la clôture de cette journée avec le feu d'artifice a été très félicité. Merci donc à l'APE pour cette journée, où petits et grands ont pu retrouver la magie de Noël.



Le lundi 12 décembre, les enfants de l'école ont eu rendez-vous à la salle des fêtes pour un spectacle de clown, et ont reçu la visite du père Noël (Encore ! Et oui les enfants de FAUX sont très sages). Les maitresses ont donc été les assistantes du Père Noël, pour distribuer aux enfants de l'école ainsi qu'aux plus petits, un petit présent.

NOUVEAUTÉ

À partir du mercredi 1er mars, des ateliers Form'équilibre de l'ASEPT vont avoir lieu à la salle des fêtes de Faux.

Ces ateliers sont gratuits, ouverts à tous, pour les + de 55 ans.

C'est un cycle de 12 ateliers de 1h 30 par semaine, par petits groupes de 12 personnes.

Ces séances visent à faire de la prévention primaire, à donner des conseils et des techniques pour vous aider à renforcer votre équilibre, et apprendre les postures clés et ainsi améliorer votre condition physique.

Les horaires sont de 9h30 à 11h, tous les mercredis.

Pour vous inscrire, vous pouvez contacter Cécile VADEL (coach sportive) : 06 95 62 20 26

CRÉATION ET LOISIRS



Création et loisirs vous invite à vous rendre à la salle des fêtes de FAUX, les samedi et dimanche 4 et 5 mars, de 10 à 18 h. Il s'y tiendra une exposition peintres et artisans, gratuite avec accueil chaleureux, pâtisseries et boissons offertes. Venez nombreux, les artistes seront ravis de vous accueillir.



GARNAVAL

SAMEDI 25 FEVRIER

L'APE organise carnaval et vous invite
à venir déguisés.

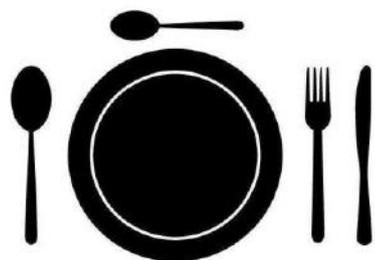
Défilé dans les
rues de FAUX

Vente boissons et
gateaux

15H30 A
LA SALLE
DES FETES

Les enfants restent sous la responsabilité
des parents

Les Boulistes de Faux



Organisent un Repas
pour commencer l'année
2023 !

Le 02 Avril 2023 à 12h00

*A la Salle des fêtes de FAUX
Avec Animation Musicale*

Menu

Apéritif

PAËLLA

Fromage, salade

Dessert

Café et vin compris

Tarifs :

Adultes : 20 €

Enfants : 10 €

*Réservations
jusqu'au 26 mars inclus*

Contact :

Bibi : 06.24.40.10.55

ENEZ NOMBREUX !

Et n'oubliez pas vos couverts...

Le Bureau

FAUX

Lundi 1^{er} MAI 2023

9H Marche – rendez-vous 8h30 place du Foirail
Café offert



12H

« OMELETTE A L'AILLET »

1 Apéritif
Charcuterie
Omelette à l'Aillet
Salade verte
Fromage, pain
1 boisson (vin/jus de fruit)
Dessert - Café

15€ /adulte
7€ /enfant
jusqu'à 10 ans

Uniquement sur **RESERVATION**
entre le 10 et le 23 avril 2023 :

06 24 40 10 55 07 85 35 13 92

06 59 87 84 91

Sous le chapiteau à la Mairie
Organisé par Le Comité des Fêtes



**Merci d'apporter
vos couverts.**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ESPACE FRANCE SERVICES

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services. Une permanence est tenue à la Maison de services à Issigeac.

franceservices.eymet@gmail.com

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur france-services.gouv.fr



Agence nationale des titres sécurisés



- EYMET - Pôle des services publics : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET

Tel : 05 54 22 00 06

Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

-- ISSIGEAC - Maison des services : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC

Tel : 05 35 02 00 12

Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Le registre de concertation est consultable en Mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels. Il est également consultable à la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, ainsi que son site internet www.ccp24.fr

Vous pouvez encore déposer vos demandes particulières et demandes de changement de destination auprès des services de la Mairie ou de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord.

Pour cela, remplissez une fiche contact (et une fiche changement de destination au besoin) et annexez tout document que vous jugez utile à votre demande, ainsi que plan de situation et plan de parcelle.

Ces fiches sont disponibles sur le site de la communauté de communes ou en mairie.

SPANC

Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par ce service.

Le technicien du SPANC, Manuel MIGNIEZ est à votre service pour

tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccpsp24.spanc@orange.fr



SMD3 (Ordures ménagères)

Sur la facture incitative reçue cette fin d'année, vous y trouverez un encadré pour créer votre compte sur Ecocito.

Chaque foyer possède un identifiant unique pour créer son compte.

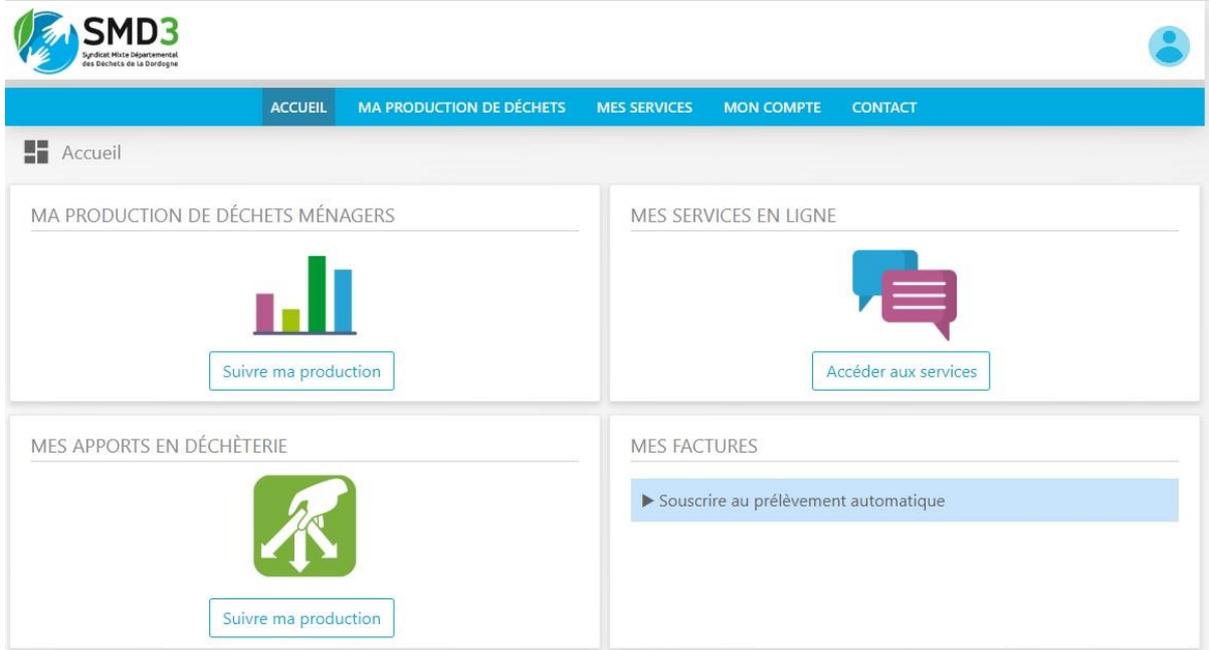
Votre compte vous permet de suivre vos levées, déclarer une perte de carte, ou tout autre demande.

ACCES AU PORTAIL USAGER ECOCITO

Pour connaître le nombre de levées ou d'ouvertures effectuées sur votre compte :

Connectez-vous sur <https://smd3.ecocito.com>

Votre identifiant :



Page d'accueil compte Ecocito



Contactez-nous
09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)
service.usagers@smd3.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
et le samedi de 9h à 12h30

VISITE DU CENTRE DE TRI

Visites du centre de tri 2023

•••••

Où vont nos papiers et emballages ?
Comment sont triés nos emballages ?
Comment réduire le volume de nos déchets ?

- 8 février
- 5 avril
- 7 juin
- 2 août
- 4 octobre
- 6 décembre

GRATUIT
De 14h à 15h30
À partir de 8 ans

RDV sur place : La Rampinsolle, 24660 Coulounieix-Chamiers
Inscription obligatoire : 09 71 00 84 24 Nb place limité à 15 pers.

Ne pas jeter sur la voie publique. Tu peux le mettre au sac jaune pour qu'il soit recyclé !



Inscriptions et informations
SMD3 SERVICE USAGERS
09 71 00 84 24 / service.usagers@smd3.fr



Visites de l'ISDND* 2023

* installation de stockage de déchets non dangereux

•••••

Où vont nos déchets non valorisables ?
Comment sont traités les lixiviats et le biogaz ?
Comment réduire le volume de nos déchets ?

- 11 janvier
- 1^{er} mars
- 3 mai
- 5 juillet
- 6 septembre
- 8 novembre

GRATUIT
De 14h à 15h30
À partir de 8 ans

RDV sur place : ISDND route du Babiolo, 24400 Saint-Laurent-des-Hommes
Inscription obligatoire : 09 71 00 84 24 Nb place limité à 15 pers.

Ne pas jeter sur la voie publique. Tu peux le mettre au sac jaune pour qu'il soit recyclé !



Inscriptions et informations
SMD3 SERVICE USAGERS
09 71 00 84 24 / service.usagers@smd3.fr



Horaires des déchèteries les plus proches du Bergeracois

	Périodes d'ouverture	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BERGERAC R. Denis Papin 05.53.57.70.66	HIVER : 01/09 au 30/06	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00					
ISSIGEAC La Grangette Rte de Villeréal 05.53.73.34.46	HIVER : 01/09 au 30/06	14h00 - 17h45	FERME	14h00 - 17h45	FERME	14h00 - 17h45	9h00 - 12h00 14h – 17h45

Votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3. Le badge doit être présenté pour permettre l'ouverture de la barrière.

DÉJECTIONS CANINES



Promener son chien, c'est très bien. Ramasser ses crottes, c'est encore mieux !

Même si marcher dedans avec le pied gauche, ça porte-bonheur, il faut avouer, qu'avoir les chaussures barbouillées par des déjections canines, c'est énervant.

Nous attirons l'attention de tous sur la recrudescence des excréments laissés dans la rue, notamment dans les espaces verts, sur le terrain de foot et le long des chemins.

Pour le bien de tous, et d'abord pour **le respect de nos employés municipaux** lorsqu'ils entretiennent nos espaces verts et nos rues, que votre animal soit petit ou grand, nous vous prions de bien vouloir ramasser les besoins de vos chiens : un petit sac à déposer dans une poubelle est un geste simple et rapide. MERCI pour votre civisme !

Sachez également que cela est passible d'une amende de 1^{ère} classe.

PERMANENCES SOLIHA

L'opération OPAH-RR est terminée depuis le 31 août 2021.

Cependant, les permanences avec l'organisme SOLIHA reprennent dès février 2022 sur rendez-vous :

- **A EYMET, le 4^{ème} jeudi de chaque mois – 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;**
- **A ISSIGEAC, le 2nd jeudi de chaque mois – 7 chemin des écoliers (CCPSP).**

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et

l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20



PERMANENCES DES ORGANISMES

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Stéphanie DARCCQ (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES - 05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45.

M.S.A.

sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66

31, place Gambetta BERGERAC

Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...) 05.53.22.57.94

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

- Permanence avec Nathalie Phellipeau dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h00.

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois (Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

De 8h00 à 18h00 - 05.53.35.60.00. / 3646

ANAH : Conseil Départemental de la Dordogne-Service de l'habitat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Anah.cd24@dordogne.fr - 05.53.45.45.80

CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

2 Boulevard du 8 mai 1945 à BERGERAC

3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

Permanences de J.-M. TRICHET :

- à la mairie d'Issigeac le 23 février de 10h à 12h
- à la mairie d'Eymet le 23 février de 14h à 17h
- à la mairie de Sigoulès le 24 février de 14h à 17h
- à la mairie d'Issigeac le 23 mars de 10h à 12h
- à la mairie d'Eymet le 23 mars de 14h à 17h

Prendre RDV auprès du secrétariat

Au 05.53.58.70.32

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h et de 13h30 h à 16h30, - 16 rue du petit Sol à BERGERAC.

05.53.73.24.77

PHARMACIE DE GARDE :



Ou sur le site www.3237.fr

Liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

CHATELET Nicolas NC Multi-services –

538 Route de Beaumont – 06.46.16.33.79 – nchatelet@me.com

DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) –
05.53.24.54.71

GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) –
227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – rq24@live.fr

LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) –
134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58

LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) –
167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56

MAILLET Amélie Couture –
141 Route de Verdon – 06.74.01.90.92 –
ameliemaillet.couture@gmail.com

MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) –
La Micalie – 06 88 89 30 61

MARSAL Éric (Peinture, Vitrierie) –
1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10

MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) –
135 Route Les Grèzes- 06.22.14.32.34

PIGEARD René (Multi-Services) - Petits travaux de jardinage -
200 Route des Galis - 06.18.69.15.14

SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains –
Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) –
120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37

SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) –
449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46

VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) –
17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE
(Centre Equestre, Poney-Club, Camping) -

Adresse physique : 642 Route de Lanquais – Adresse postale :
794 Route de Lanquais - 05.53.24.32.57

ALEXIS Franky SEXY SUSHI STREET FOOD –
67 Chemin Thalamy – 07.54.36.49.89

BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) –
242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21

BRETOU Daniel (Gîte rural) –
17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45

CHARNAILS – Charlotte CAZAUBON (prothésiste ongulaire) –
A domicile ou sur place – 229 route de Bergerac –
06 68 18 18 67 – charnail1984@gmail.com

CISEAUX DE FAUX Caroline LAFON Salon de coiffure –
56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54

DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour –
146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 www.chateaufort.fr

DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) –
1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com www.qitedelabarde.com

GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile
et agricole, équipements divers) –
47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64

KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) –
Les Grèzes – 07.77.32.21.96

KIRTZ Stéphane « Le Hom'Burger » (commerce ambulat –
restauration rapide) –
392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15

LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et
bovins, vente à la Ferme) –
1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91

LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules)
264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13

LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme)
« Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97

PETIT Meggane « Meg Institut » Esthétique à domicile –
886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) –
17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale -
Christophe MARGUIER –
159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71

ASSISTANTE MATERNELLE

MAHIEU Brigitte –
52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70

CABINET INFIRMIER - Permanence tous les matins hors dimanche (uniquement sur RDV)

Françoise CHARRIER – Delphine POLET – Gwenaëlle ARNAL –
Morgane FILIPOZZI – Julie DOITTEAU-POZZER –
11 Impasse du Moulin – 06.88.20.28.57

KINÉSITHÉRAPEUTE – Séances de méditation – Cours de Gymnastique adaptée

Annie AMMETER –
894 Route d'Issigeac – 06.07.63.18.95

BIEN-ÊTRE

NATUROPATHE - ÉNERGÉTICIENNE :
Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

COACH DE VIE - AIDE MÉDICO PSYCHO :
Guylaine DARIN - 06.81.41.60.62

GÉOBIOLOGUE – LITHOTHÉRAPEUTE - MINÉRAUX :
Raymond AMMETER – 06.72.84.20.77

HERBORISTE – SOINS & BIEN-ÊTRE :
Elsa RISCHMANN – 06.61.35.43.65

Memento des numéros utiles



Gendarmerie ou police 17



Pompiers 18



SAMU 15

GENDARMERIE D'ISSIGEAC	
Permanence : Lundi – Mardi – Mercredi De 8h30 – 12h00	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX faux24.mairie@wanadoo.fr	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.24.32.40
BIBLIOTHÈQUE DE FAUX bibliothequefaux24@gmail.com	05.53.22.91.55
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	3631 05.53.22.70.29
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD	
Accueil	05.53.22.57.94
ÉCOLE d'ISSIGEAC	05.53.58.70.71
ÉCOLE de FAUX	05.53.24.32.17
SPANC (Assainissement Non Collectif)	07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET – amad.sb@orange.fr	05.53.74.26.25
CIAS (centre intercommunal d'action sociale) – EYMET (standard, demander le CIAS)	05.53.22.57.94
OFFICE du TOURISME -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
DÉCHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – Issigeac et Faux	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIE ISSIGEAC	05.53.58.60.64
PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)	3237 ou 3237.fr
CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)	
Dr LAGORCE (généraliste)	05.53.58.71.33
Dr FERRER (généraliste)	05.53.58.27.86
Dr BENOIST (dentiste)	05.53.63.00.27

INFIRMIÈRES à FAUX Mmes F. CHARRIER, D. POLET, G. ARNAL, M. FILIPOZZI et J. DOITTEAU-POZZER	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES) - C. AGBODJAN et K. BARREAU (ISSIGEAC) - N. DECLE, L. MOUTOU, S. DUBOIS (BOUNIAGUES) - L. BLOT (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 06.64.89.85.44 06.10.71.00.34
KINÉSITHÉRAPEUTES A. AMMETER (FAUX) S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) A. et C. COZMA (BOUNIAGUES)	06.07.63.18.95 05.53.24.12.37 06.19.50.55.10 05.24.10.56.20
OSTÉOPATHES Mme. DHELIAS Mr CHAPUIS (ISSIGEAC) Mme CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	06.72.65.41.21 06.62.95.65.26 06.61.69.36.06 06.37.42.17.99
PÉDICURE PODOLOGUE C. ROUBY et N. EL WAHIDI (ISSIGEAC) F. CORREIA	06.61.69.36.06 06.37.42.17.99
LUXOPUNCTURE M. ADELAÏDE (BOUNIAGUES)	05.53.88.85.83
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	09.71.00.84.24
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AÉROPORT Bergerac Dordogne Périgord www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
Paroisse St-Martin des Vignes (Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10

Les Messes

Messes le dimanche matin
9h30 à Issigeac et à 11h15 à Eymet

Mercredi des cendres - Entrée en carême Mercredi 22 février à 11h à la maison de retraite Issigeac – 18h à Eymet

Messe à la maison de retraite EYMET - Mercredi 8 février à 15h30

Messe unique avec sacrement des malades - Dimanche 12 février à 10h30 à Eymet

Messe à la maison de retraite - Mercredi 15 février ISSIGEAC à 11h

ATELIER COMPOSTAGE ET DEMANDE DE COMPOSTEUR

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TEL :

Numéro de carte SMD3 :
(il est nécessaire pour la facturation)

Êtes-vous intéressé par l'atelier

- Oui
 Non

Souhaitez-vous commander un composteur

- Oui 300 L (24 €)
 Non 600 L (36 €)